



MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Comptabilité Publique

B.P. 87 Kigali

27 OCT. 1989

Référence :

Annexe :

Objet :

NOTE A MONSIEUR LE DIRECTEUR DU TRESOR

Le Gouvernement Rwandais doit à NKULIKIYIMANA Jean, agent du Ministère des Finances, la somme de DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE francs rwandais (2.350FRS) pour avoir payé de sa poche les frais de voyages de service suivant les ordres de mission en annexe.

Gikongoro-Kigali:370 FRs (retour)

Kanazi-Kigali ~~1.980 FRs~~ (aller-retour) \* IIX90X2:1980 Frs

*Key -*

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du .1.89.0704.0302  
Inscrit sous poste .39... du 11/10/1989  
Kigali, le .11/10/1989.....  
Le Gestionnaire des Crédits

*Monténu 2/11/89*

*[Signature]*

POUR APPROBATION

Le Directeur Général du Trésor et de la comptabilité publique  
NAHIMANA Théoneste.

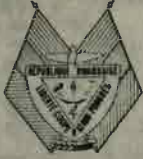
Le gestionnaire des crédits

URUVUGUNDI Boniface

*[Signature]*  
Le Directeur de la Comptabilité Publique  
KARURANGA Frédéric

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 19 OCT. 1989

*OP 2100 du 21.12.89*



MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE  
Comptabilité Publique  
B.P. 87 Kigali

Référence :  
Annexe :  
Objet :

NOTE A MONSIEUR LE DIRECTEUR DU TRÉSOR

Le Gouvernement Rwandais doit à NKULIKIYIMANA Jean, agent du Ministère des Finances, la somme de DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE francs rwandais (2.350FRS) pour avoir payé de sa poche les frais de voyages de service suivant les ordres de mission en annexe.

Gikongoro-Kigali:370 FRS (retour)  
Kunasi-Kigali:11490-2-160FRS (aller-retour)

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du 1.8907040302  
Inscrit sous poste 39... du 11/10/1989  
Kigali, le 11/10/1989.....  
Le Gestionnaire des Crédits

POUR APPROBATION

Le Directeur Général du  
Trésor et de la comptabilité publique  
NANTIMANA Théodore.

Le gestionnaire des crédits

URUVUGUNDI Boniface

10  
Le Directeur de la Comptabilité  
Publique  
KARURU Jean-Frédéric

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 49 OCT. 1989

Copie

ORDRE DE MISSION

Monsieur ..NKURUKITIRANA Jean.....  
Fonction ..Comptable public.....  
est autorisé d'aller à : ..KI GALI.....  
Pour ..Contracter le Directeur de la comptabilité pour  
nouveau système de remise des D.I

Date de départ ..27.8.89.....

Durée de Mission ..une journée.....

Fait à ..Kanazi.....

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

RUZIGANA Michel

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

RUKAMUCWA Edouard

Arrivé à KI GALI..le 27.8.89

Départ à Kanazi...le 22/8/89



35 Kms

Copie

ORDRE DE MISSION

Monsieur ... *AKURUKIYIDANA Jean* .....  
Fonction ... *Comptable public* .....  
est autorisé d'aller à : ... *Kigali* .....  
Pour ... *Raison de service (Dossier de l'entretien divers)* .....

Date de départ *16/02/1989* .....

Durée de Mission *2 jours* .....

Fait à *Kigali* le *14/02/89*.

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

*Ruzigana Michel*

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu



Arrivé à *Kigali* le *16.2.89*

Départ de *Kigali* le *17.2.89*

*Mwiragize M. Josée*



35 Kug

*copie*

ORDRE DE MISSION

Monsieur NKULIKIZIMANA Jean  
Fonction Comptable public  
est autorisé d'aller à : KIGALI  
Pour Raisons de service (chercher les nomenclatures et les vignettes au service des Impôts)

Date de départ 24/1/89

Durée de mission Une journée

Fait à Kanazi le 23/1/89

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

RUZIGANA Michel

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu



Arrivé à Kigali le 24/1/89

Départ à Kigali le 24/1/89

*Murragije M. Gacé*



*35 Kms*

ORDRE DE MISSION

*Copie*

Monsieur . . . *MULIKIZANA Jean* . . . . .  
Fonction . . . *Comptable de Sp Kanazi* . . . . .  
est autorisé d'aller à : *KIGALI* . . . . .  
Pour . . . *Chercher livre comptable et autres matériel* . . . . .

Date de départ : . . . *11/1/89* . . . . .

Durée de mission : . . . *une journée* . . . . .

Fait à : . . . . .

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

*Ruzigana Michel*



Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

Arrivé à *Kigali* . . . le *11/1/89*.

Départ de *Kigali* . le *11/1/89*.

*Uwiragize M. Jozac*



*35 kms*

*Copie*

ORDRE DE MISSION

Monsieur MUKUKIZITANA Jean  
Fonction Comptable public  
est autorisé d'aller à KIGALI  
Pour Raisons de service

Date de départ Le 14/03/89  
Durée de Mission Une journée

Fait à KANAZI Le 10/03/89

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

RUZIGANA *Républicain*



Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

Arrivé à KIGALI le 14/03/89

Départ à KANAZI le 14/03/89

*Uwiragiye M. Josée*



*35 Kus*

Copie

ORDRE DE MISSION

Monsieur MUKURIKIYIRANA Juv  
Fonction Comptable public  
est autorisé d'aller à KIGALI  
Pour Raisons de Service (Ref. Lettre n° 4550/Compt. OF: 16/C) + Divers

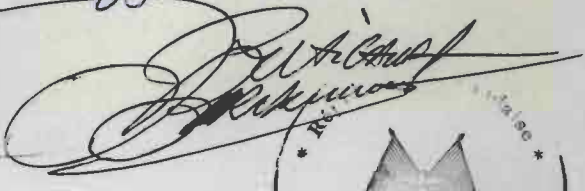
Date de départ 12 Juin 89

Durée de mission Une journée

Fait à Kangazi le 16/89

LE S/PRESIDENT DE S/PRESIDENTURE

Luzigana Michel



Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu



Arrivé à Kigali le 12.6.89

Départ de Kigali le 12.6.89

Muragize M. Josée



35 Kius



Copie

ORDRE DE MISSION

Monsieur . NKULIKIYIRANA . Jean . . . . .  
Fonction . Comptable . public . . . . .

est autorisé d'aller à : . KIGALI . . . . .

Pour Raison de service (Nomenclature des imputations de recettes)

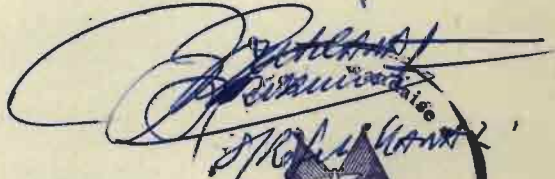
Date de départ : . le 16/05/89 . . . . .

Durée de mission : . Une . journée . . . . .

Fait à : . Kanazi . le 12/05/89 . . . . .

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

Ruzigana Michel



Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

Arrivé à Kigali . le 16.5.89

Départ de Kigali . le 16.5.89

Uuragiyé M. Josée



25 Kus

*Copie*

ORDRE DE MISSION

Monsieur ... *UKURUKIYIRANA Jean* .....  
Fonction ... *Comptable public* .....  
est autorisé d'aller à ... *KIGALI* .....  
Pour ... *Raisons de Service* .....

Date de départ *le 22/03/89* .....

Durée de mission *Une journée*

Fait à *Kamazi* ... *le 21/03/89*

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

*Ruzigana Michel*

Vien de l'autorité responsable  
à l'agent s'est rendu

Arrivé à *KIGALI* ... le *22/03/89*

Départ à *Kamazi* ... le *22/03/89*

*Uwiragye Marie Josée*



*35 kws*

Copie

ORDRE DE MISSION

Monsieur NKULIKITINDANA Jean  
Fonction Comptable public de 3e Kanazi  
est autorisé d'aller à K.G.A.L.  
Pour Amener les quittances

Date de départ le 18/04/89

Durée de mission une journée

Fait à Kanazi le 14/04/89

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

RUZIGANA Michel

Visa de l'autorité responsable  
à l'agent s'est rendu

Arrivé à K.G.A.L. le 18/04/89

Départ à Kanazi le 18/04/89



35 kws

Copie

ORDRE DE MISSION

Monsieur NKULIKIYIMANA Jean  
Fonction Comptable public  
est autorisé d'aller à : KIGALI  
Pour amener les quittanciers

Date de départ le 04/08/1989....

Durée de Mission une journée....

Fait à KANAZI le 02/08/1989....

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

RUZIGANA Michel

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

Arrivé à KIGALI le 4.8.89

Départ à KANAZI le 4.8.89

Muragiyé M Josée



35 kus

*copie*

ORDRE DE MISSION

Monsieur UNKULIKYEMANA Jean.....  
Fonction Comptable public.....  
est autorisé d'aller à Kigali.....  
Pour amener le matériel du troisième trimestre 1989.....

Date de départ le 17/7/1989.....

Durée de mission une journée.....

Fait à Kanazi le 13/7/1989.....

LE S/PRESIDENT DE S/PREFECTURE

RUZIGANA Michel

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

*[Signature]*

Arrivé à Kigali... le 17.7.89

Départ à Kanazi... le 17.7.89



*35 Rus*

REPUBLIQUE RWANDAISE  
PREFECTURE GIKONGORO  
B.P 36 GIKONGORO

*Pour requisiere*

ORDRE DE MISSION

Je, soussigné, NYABIENDA Cèlerin  
Préfet de Préfecture de GIKONGORO, déclare que le (la) nommé (e).....  
MUKULIKIPIANA JEAN.....(fonction).....Agent du MINIFINER.....  
(Comp. pref. A4).....est autorisé (e) à se rendre de GIKONGORO.....  
à KIGALI.....pour rendre son service.....

Date de départ : le 16 Septembre 88  
Durée de mission:.....

Fait à Gikongoro, le 16/9/88

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu.-

Le Préfet de Préfecture  
Mr NGENDAHAYO REVERIEN  
S/PREFET DE PREFECTURE  
GIKONGORO

*Copie*

*JS* *35 Kuis* *(370 F)*

M.I./G.C.

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DE L'ÉCONOMIE  
Comptabilité Publique  
KIGALI

Kigali, le 09 AOÛT 1988  
N° 230/Compt.07.16/C

✓ Monsieur NKULIKIYIMANA Jean  
C/O Direction Générale de  
la Comptabilité Publique  
KIGALI

Objet: Intérim de Comptable  
de Préfecture de  
Gikongoro.

Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de  
vous faire savoir que vous êtes désigné Comptable intérimaire au poste de Préfecture de Gikongoro à partir du 16 Août jusqu'au 15 Septembre 1988.

Vous devez, par conséquent, prendre vos dispositions pour gagner Gikongoro le 16 Août 1988 pour la remise et reprise avec le titulaire de ce poste autorisé à prendre son congé du 16 Août au 15 septembre 1988.

Le Contrôleur des Finances à Gikongoro assistera à la remise et reprise aussi bien à l'entrée qu'à la sortie.

Le Ministre des Finances  
et de l'Économie,  
Vincent RUHAMANYA

Copie pour information à:

- Monsieur le Préfet de Préfecture  
GIKONGORO
- Monsieur le Directeur Général  
de l'Inspection Générale des Finances  
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du Budget  
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général  
de la Comptabilité Publique  
KIGALI
- Monsieur le Comptable de Préfecture  
GIKONGORO
- Monsieur le Contrôleur des Finances  
GIKONGORO





Budget: Ordinaire  
Exercice: 1.89  
Imputation: 07040202

Poste 39 du 11/10/1989  
Le Gest. des crédits Municip.

Ministère de Finances

URUVUGUNDI Boniface

REQUISITOIRE

Le Transporteur Enatracom

résidant à Kigali Préfecture de Kigali

est prié de transporter Monsieur (s) Nkulikizimana Jean Ex Comptable de Gikongoro

Objet de voyage: Raison de service suivant ordres de mission en annexe

se rendant de Gikongoro à Kigali aller et retour

Distance de 940 km à 2,5 fr. le km soit 2350 FRW

Arrêté à la somme de Deux mille trois cent cinquante francs rwandais

Fait à Kigali le 11/10/1989

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 19 OCT, 1989

- Le gestionnaire des crédits
- Le sous-gestionnaire des crédits (\*)
- Le comptable de Préfecture

URUVUGUNDI Boniface



(1) Qualification du fonctionnaire ou de l'agent.  
 (2) Préciser l'endroit de départ et d'arrivée — ne pas omettre de mentionner entre parenthèse: aller ~~et~~ aller-retour.  
 (3) Montant en toutes lettres.  
 (4) Biffer la mention inutile.